

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 AOUT 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 5 AOUT 2024, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

24-08-209

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

24-08-210

2. Approbation des comptes payés et à payer au 31 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 40231 à 40274, pour un montant de 382 870,55 \$
- Les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 40275 à 40382, pour un montant de 737 226,47 \$
- Pour un total de 1 120 097,02 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

24-08-211

3. Adoption du second projet de Règlement 24-965 modifiant le Règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-965 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du Règlement 24-965 et de sa portée, à savoir que le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin de permettre, pour la zone d'affectation du sol mixte M.3, le groupe d'usage habitation collective;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 18 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le second projet de Règlement 24-965 modifiant le règlement de zonage 04-620, copie du projet de règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

24-08-212

4. Acceptation d'une soumission – Richard Cloutier Paysagiste – Clôture au garage municipal

CONSIDÉRANT la désuétude de la clôture au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Richard Cloutier Paysagiste au montant de 40 111,30 \$, taxes incluses pour le remplacement de 407 pieds de clôture.

ADOPTÉE

5. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-08-213

6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 41.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT  
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at

\*\*\*\*\*